

Ses missions

- ❖ Evaluer et aider à prendre en charge les symptômes d'inconfort et notamment la douleur
- ❖ Assurer un soutien psychologique pour le malade et ses proches
- ❖ Elaborer un projet de soin personnalisé adapté
- ❖ Aider à la réflexion éthique
- ❖ Créer et dispenser une formation sur mesure pour les professionnels de santé
- ❖ Participer à la diffusion des Droits du malade (Loi CLAEYES LEONETTI) et promouvoir la démarche palliative

Modalités

L'équipe intervient :

- ❖ à la demande du médecin ayant en charge le patient.
- ❖ à la demande du patient, de ses proches ou de l'équipe soignante, avec l'accord du médecin responsable du patient.
- ❖ Sans être effectrice de soins, ne se substitue pas à l'équipe de proximité

Seul le psychologue de l'EMSP peut intervenir sans accord médical.

Améliorer la
qualité de vie

Améliorer
les symptômes
d'inconfort

Les soins palliatifs sont des
soins actifs, complets,
donnés aux malades dont
l'affection ne répond pas
au traitement curatif.
(OMS 1990)

Lutte contre
l'obstination
déraisonnable

Directives anticipées
Personne de confiance

Collaboration avec :

- ❖ L'équipe soignante de premier recours : Médecin traitant, infirmiers libéraux, établissements médico-sociaux, aides soignants, auxiliaires de vie ...
- ❖ Les structures d'hospitalisation : Lits identifiés de soins palliatifs, Hospitalisation à domicile, ...
- ❖ Le DAC 46 (Dispositif d'Appui à la Coordination)

Equipe mobile
de soins palliatifs
(EMSP)



05 65 10 40 96